

Dossier du BHI S3/0302/ABLOS

LETTRE CIRCULAIRE 16/2000

7 avril 2000

**CONFERENCE DU COMITE CONSULTATIF SUR LE DROIT DE LA MER :  
ASPECTS TECHNIQUES DE LA DETERMINATION ET DU TRACE DES LIMITES  
MARITIMES  
MONACO, 8-9 SEPTEMBRE 1999**

Monsieur ,

Vous trouverez ci joint, pour information le compte-rendu de la conférence susmentionnée, organisée conformément aux prescriptions ABLOS demandant l'organisation d'une telle conférence tous les 2 ans et parrainée par les trois organisations internationales composant le Comité, à savoir : l'Organisation hydrographique internationale, l'Association internationale de géodésie et la Commission hydrographique intergouvernementale. La Division des affaires maritimes et du droit de la mer des Nations Unies y était également représentée.

Près de 80 délégués assistaient à cette conférence au cours de laquelle de nombreux documents traitant de la détermination et du tracé des limites maritimes ont été présentés. Une attention toute particulière a été accordée aux problèmes associés à l'interprétation de l'article 76 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Comité de direction,

Contre-amiral Neil GUY  
Directeur

P.J. : (1) Proceedings of the International Conference on Technical Aspects of Maritime Boundary Delineation and Delimitation (including UNCLOS Article 76 Issues)  
(anglais seulement)